

Cahier des charges du concours « Inspiration caisses à savon » organisé par le Conseil de quartier Centre-Village

“Voisins-le-Bretonneux fait ses jeux”

Objet du concours et contrôle technique

- En équipe ou seul(e), concevoir et construire une « caisse à savon ».
 - Vous devez choisir un nom pour votre écurie et un nom pour la caisse.
- Exposer sa caisse à savon.
- Présenter au jury, ses concepteurs, la caisse, l'histoire et la genèse de sa construction.

Les critères pour élire les gagnants

- Aspect et originalité du véhicule.
- Technicité et construction.
- La présentation (l'équipe, l'histoire, le récit).
- Le défilé.

Présentation générale

Les caisses à savon sont des véhicules à trois ou quatre roues, sans moteur, sur un châssis en bois, en plastique ou en métal (si possible avec des matériaux de récupération).

Les caisses à savon ont fait l'objet d'une construction ou d'une transformation spécifique pour ce concours.

Leur possibilité de déplacement résulte uniquement d'une traction réalisée grâce à une sangle, corde ou grosse ficelle.

La caisse à savon doit pouvoir rouler au minimum une trentaine de mètres.

Les caisses à savon devront comporter un élément, décor ou autre, rappelant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans le cadre de la fête de quartier, le défilé de caisse à savon se fera sans conducteur à l'intérieur du véhicule.

• Inscription, homologation

Votre numéro de dossard sera remis après validation par le jury d'homologation.

Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard attribué à l'équipe (format A5).

Le dossard peut être retiré sur décision des commissaires de course si le comportement n'est

pas en adéquation avec l'esprit du concours ou si le véhicule est jugé non conforme.

Spécifications techniques pour la construction de la caisse à savon

• Dimensions

La caisse à savon doit être d'une longueur minimum de 1 m. La taille maximale n'est pas limitée. La hauteur peut varier, mais il est recommandé de la limiter au 2/3 maximum de la longueur afin d'assurer sa stabilité.

• Equipements obligatoires

La caisse à savon doit être composée :

- D'un châssis en bois, en plastique ou en métal pouvant supporter une masse de 15 kg minimum.
- De trois ou quatre roues sur un axe et pouvant tourner librement.
- D'une carrosserie en carton, plastique, papier et sans bords tranchants.
- D'un volant factice ou non.
- D'un point d'attache qui doit être fixé solidement à l'avant sur le châssis.
 - o L'usage de câble métallique est interdit.
- D'un système de traction « sangle, corde ou grosse ficelle » uniquement.

• Options éventuelles

Siège : s'il y a un siège, ce dernier doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la présentation.

Système de freinage : s'il y a un système de freinage, les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues.

Énergie motrice : on entend par énergie motrice tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc.

Tous ces dispositifs sont bien entendus interdits.

L'unique énergie admise pour ce concours est celle générée par la traction via la sangle, la corde ou la grosse ficelle.

Dispositifs électriques : l'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz, d'air comprimé ou autres sources d'énergie est **strictement interdit** sur tous les véhicules.

Néanmoins, l'usage des batteries sèches de moins de 3.5 V pour animer des lumières, sirènes, de la musique est autorisé à condition de veiller à ce que les batteries soient bien fixées.

Dispositifs électroniques (caméra, compteur de vitesse, chronomètre, etc.) : les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo sont autorisés.

Ces dispositifs ne sont autorisés que s'ils sont solidement fixés.

Dispositifs sonores (klaxon, sonnette, etc.): chaque caisse à savon peut être équipée d'un système d'alerte acoustique en état de fonctionnement qui devra être bien fixé à la structure.

Lest (contrepois): les lests sont des poids ajoutés pour alourdir la caisse. Ils sont tolérés mais ils doivent être fixés solidement avec des systèmes de vis évitant ainsi tout desserrement ou mouvement pendant le parcours.

RESPONSABILITÉ

Tous les membres de l'écurie listés ci-dessous s'engagent à respecter les termes de ce cahier des charges.

Les enfants souhaitant prendre part à cette construction demeurent bien évidemment sous la responsabilité de leurs parents.

Il est rappelé que la construction de caisses à savon relève de l'unique volontariat, les membres du Conseil de quartier et la ville de Voisins-le-Bretonneux ne pourront être tenus responsables en cas de blessures, accidents ou dommages de quelque nature que ce soit survenus au cours de la conception, de la construction du véhicule, de son déplacement dans le cadre du concours ou en dehors.

Enfin, il est rappelé que l'usage de la caisse à savon sur la voie publique est strictement interdit.

Nom de l'écurie : _____

Nom de la caisse à savon : _____

Prénom	Nom	Signature
